



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Defense et usage

Question écrite n° 11234

### Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la situation, la diffusion et l'usage de la langue française dans les organisations internationales et en particulier à l'ONU, non seulement au siège de cette organisation à New York, où le français est l'une des six langues officielles et des deux langues de travail, mais aussi au siège des institutions spécialisées dans des villes francophones comme Paris ou Genève, ou encore au sein des forces militaires des Nations Unies en Bosnie ou au Cambodge. En effet, il est évident que certains hauts fonctionnaires et diplomates font preuve de la plus mauvaise volonté quant à l'usage du français au sein des organismes et des institutions de l'ONU, où il est cependant l'une des deux langues de travail ; par ailleurs, en ce qui concerne les opérations militaires des Nations Unies, en Bosnie ou au Cambodge par exemple, on constate que la langue française est le plus souvent bafouée ou ignorée, alors que le contingent français ou francophone (Canada, Belgique) est un des plus importants quand il n'est pas prépondérant dans certaines opérations. Les exemples les plus emblématiques et les plus révélateurs à cet égard résident dans la présence du seul sigle « UN » sur tous les véhicules militaires mis à la disposition des Nations Unies ou dans les conférences de presse de généraux français ou francophones données exclusivement en anglais. Aussi lui demande-t-il s'il considère cette situation normale et si elle peut être tolérée, et dans la négative, quelles mesures il compte prendre pour y remédier.

### Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la francophonie remercie l'honorable parlementaire de lui signaler les problèmes posés au français aux Nations Unies. Il est vrai que, en dépit de son statut de langue officielle et de langue de travail, le français voit sa place menacée dans les organismes des Nations Unies y compris à Paris et à Genève. Il est encore plus choquant que dans les opérations de maintien de la paix, en dépit de la participation massive de la France, le français soit quasiment banni et qu'instruction ait même été donnée parfois par des responsables d'autres nationalités au moins oralement pour que la langue française ne soit pas utilisée aussi bien dans l'ex-Yougoslavie qu'au Cambodge, pays francophone. Le ministre de la culture et de la francophonie attire l'attention du ministre de la défense sur cet aspect afin qu'il renouvelle aux éléments français les instructions les plus strictes. Par ailleurs le Premier ministre s'apprete à signer une instruction générale aux fonctionnaires, qui lui a été soumise par le ministre de la culture et de la francophonie, afin de rappeler à tous les agents publics les devoirs qui sont les leurs à l'égard de la langue française.

### Données clés

**Auteur :** [M. Derosier Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11234

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** culture et francophonie

**Ministère attributaire** : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 février 1994, page 689

**Réponse publiée le** : 14 mars 1994, page 1263